



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme des « Key Labs »

Question écrite n° 5419

Texte de la question

Mme Christine Pirès Beaune attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la réforme des « *Key Labs* » initiée à la demande du président-directeur-général du CNRS. Un profond mouvement de contestation monte au sein des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Cette mobilisation massive est le résultat de deux facteurs majeurs : le désengagement moral et financier toujours plus important de l'État dans ce domaine et la mise en place forcée des « *Key Labs* ». Ce dispositif ne concerne pas que les seuls agents du CNRS, mais aura des effets néfastes sur l'ensemble de la communauté universitaire et de la recherche. En concentrant ses moyens financiers et humains sur un nombre restreint de laboratoires (25 % prévus au départ) et alors que son budget vient d'être amputé de 100 millions d'euros, le CNRS sera mécaniquement contraint d'abandonner progressivement les 75 % restants. Or ces laboratoires ne regroupent pas que de seuls agents CNRS, mais des personnels issus de plusieurs tutelles, notamment universitaires, lesquelles sont liées par contrat, comme c'est particulièrement le cas dans l'unité de recherche du Puy-de-Dôme. L'abandon progressif, décidé sans concertation avec ses partenaires contractuels par la direction, va de fait déstabiliser l'ensemble de l'écosystème scientifique, menacer directement l'existence de ces unités mixtes de recherche (UMR) et compromettre la qualité de la formation par la recherche. Le moratoire annoncé ne saurait suffire et c'est le retrait de ce dispositif qu'il faut envisager, ainsi que le réclame les presque 11 000 signataires d'une motion de défiance, tous membres de l'ESR, à laquelle elle s'associe. Mme la députée demande à Mme la ministre d'indiquer les conditions d'organisation de ce moratoire et d'explicitier le choix de la date tardive de l'été 2025. De plus, elle l'interroge sur sa prise en considération de la dissonance de discours entre celui du directeur et l'avis d'une large partie des chercheurs au CNRS au sujet de cette réforme.

Texte de la réponse

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a proposé la mise en place des key labs pour répondre aux défis que sont la compétitivité internationale et la nécessité d'optimisation des ressources et de renforcement de la structuration de la recherche nationale. Ce dispositif garantissait également une certaine flexibilité. Néanmoins, comme l'a déclaré M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en janvier, la concertation préalable avec l'ensemble des acteurs est indispensable, pour construire une stratégie nationale du CNRS. Les conditions n'étaient manifestement pas réunies. Ainsi, le moratoire prévu jusqu'à l'été 2025 doit permettre une concertation plus large et approfondie, avec des critères connus et partagés. Des consultations du conseil scientifique et des conseils scientifiques des instituts notamment, ainsi que des échanges avec les représentants du personnel dans les instances de dialogue social, sont d'ores et déjà engagés pour répondre à cet objectif. Des échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et les autres organismes sont également initiés. L'organisation de cette concertation démontre que l'ensemble des réactions de la communauté scientifique a été prise en considération.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pirès Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5419

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 1972

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 3964